

**DÉCRET N° 2025 – 112** DU 26 FEVRIER 2025  
portant nomination au Ministère des Affaires sociales  
et de la Microfinance.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2025,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance dans les fonctions ci-après :

- Directeur du Fonds national de Microfinance  
monsieur **Adéyèmi Joël AFFOYON**
  
- Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances  
monsieur **Noutai Rodrigue HONKPEHEDJI.**



## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 26 février 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre des Affaires sociales  
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE

**AMPLIATIONS :** PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MASM 2 – AUTRES  
MINISTERES 19 – SGG 4 – INTERESSÉS 02 – JORB 1.